

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie se tient devant public.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 21 août 2025. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel : greffe@hautegaspesie.com ou lors de la période de questions de la séance.



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie tenue le vingt-sixième jour d'août deux-mille-vingt-cinq, à 15 h 00, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Guy Bernatchez, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Marcel Soucy, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M^{me} Renée Gasse, mairesse, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Est absent :

- M. Stéphane Cleary, maire suppléant, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC de La Haute-Gaspésie

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* au membre du conseil qui n'est pas présent à l'ouverture de la séance (réf. : article 153 du CMQ).

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 15 h 03 par M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire de la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12680-08-2025

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 août 2025

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 août 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 août 2025 de la manière suivante :

ON RETIRE les points :

- 3.2 Adoption du mémoire *Obtention d'un statut particulier pour La Haute-Gaspésie – soutenir un territoire dans sa lutte à la dévitalisation grâce à un projet pilote sur 10 ans*

4.2 Offres de service de la Société d'histoire de la Haute-Gaspésie présentées dans le cadre du Programme d'ententes en patrimoine, volet 1 - Connaissance et volet 2 - Expertise

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 12681-08-2025

Embauche de Mme Nataly Morin Ferland, adjointe de direction

CONSIDÉRANT l'avis de départ à la retraite de Mme Carole Landry, adjointe de direction de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT la publication de l'offre d'emploi pour pourvoir à ce poste ;

CONSIDÉRANT la candidature de Mme Nataly Morin Ferland ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. embauche Mme Nataly Morin Ferland au poste d'adjointe de direction, comme employée régulière à temps plein ;
2. autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Maryse Létourneau, à rédiger et signer un contrat de travail avec Mme Morin Ferland.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 12682-08-2025

Offre de service pour la réalisation d'un inventaire du patrimoine sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie, Jean-Sébastien Barriault, consultant

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021 de la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* (PL69) oblige, entre autres, les MRC à adopter, d'ici le 1^{er} avril 2026, un inventaire des immeubles construits avant 1940 et qui présentent une valeur patrimoniale ;

CONSIDÉRANT la mise en place du volet 1 - Connaissance du Programme d'ententes en patrimoine du ministère de la Culture et des Communications ;

CONSIDÉRANT QUE ce volet vise à soutenir les actions des partenaires municipaux en contribuant directement à l'enrichissement, à la mise à jour, à la consignation et à la transmission des connaissances des éléments du patrimoine culturel ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a l'intention de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 – Connaissance du Programme d'ententes en patrimoine ;

CONSIDÉRANT l'offre de service pour la réalisation d'un inventaire du patrimoine sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie du consultant Jean-Sébastien Barriault, datée du 4 juillet 2025, au cout de 22 995,00 \$, taxes comprises ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. retient l'offre de service de Jean-Sébastien Barriault, consultant, pour la réalisation d'un inventaire du patrimoine sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie, datée du 4 juillet 2025, au cout de 22 995,00 \$, taxes comprises ;
2. autorise à prélever cette somme :

- à même la subvention accordée, possiblement, par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du volet 1 – Connaissance du Programme d'ententes en patrimoine ;
- et, soit en partie ou en totalité, au surplus accumulé non affecté au budget pour l'exercice financier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 12683-08-2025

Embauche de Mme Laetitia Ouellet, préposée à l'accueil et à l'information touristique au bureau d'information touristique de La Haute-Gaspésie, employée saisonnière

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit procéder à l'embauche d'un ou d'une préposée à l'accueil et à l'information touristique au bureau d'information touristique de La Haute-Gaspésie pour la saison touristique 2025 ;

CONSIDÉRANT la candidature de Mme Laetitia Ouellet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. embauche Mme Laetitia Ouellet au poste de préposée à l'accueil et à l'information touristique au bureau d'information touristique de La Haute-Gaspésie pour la saison touristique 2025 ;
2. autorise M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, à rédiger et signer, pour et au nom de la MRC, un contrat de travail selon la *Politique de relations de travail* de la MRC avec Mme Ouellet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier *Hygiène du milieu*.

LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier *Loisirs et culture*.

HABITATION

Aucun dossier *Habitation*.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉSOLUTION NUMÉRO 12684-08-2025

Fonds régions et ruralité, volet 4 – *Coopération et gouvernance municipale*, sous-volet *Coopération intermunicipale*, projet *Étude d'opportunité – optimisation des ressources entre services de sécurité incendie – phase 2*

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie reconnaît avoir lu et pris connaissance du *Guide du demandeur* concernant le volet – *Coopération et gouvernance municipale* du Fonds régions et ruralité, sous-volet *Coopération intermunicipale* ;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux de la MRC de La Haute-Gaspésie désirent présenter un projet de mise en place d'une entente intermunicipale visant la fourniture de services dans le cadre du volet – *Coopération et gouvernance municipale* du Fonds régions et ruralité, lesquels organismes sont :

- Ville de Cap-Chat

- Ville de Sainte-Anne-des-Monts
- Municipalité de La Martre
- Municipalité de Marsoui
- Municipalité de Rivière-à-Claude
- Municipalité de Mont-Saint-Pierre
- Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine
- Territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie
- MRC de La Haute-Gaspésie

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. s'engage à participer au projet *Étude d'opportunité – optimisation des ressources entre services de sécurité incendie – phase 2* ;
2. accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
3. accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;
4. autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – *Coopération et gouvernance municipale* du Fonds régions et ruralité, sous-volet *Coopération intermunicipale* ;
5. autorise le préfet et la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12685-08-2025

Proposition de services professionnels *Étude d'opportunité – optimisation des ressources entre services de sécurité incendie – phase 2*, ICARIUM Groupe Conseil inc.

CONSIDÉRANT QU'à la suite du dépôt d'un diagnostic visant à préparer une étude d'opportunité sur le partage de ressources en sécurité incendie, la MRC de La Haute-Gaspésie, ses territoires non organisés et ses villes et municipalités ont décidé de poursuivre le processus de réflexion plus loin en débutant la rédaction d'un projet d'entente intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déposé le projet *Étude d'opportunité – optimisation des ressources entre services de sécurité incendie – phase 2* dans le cadre du volet – *Coopération et gouvernance municipale* du Fonds régions et ruralité, sous-volet *Coopération intermunicipale* au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a besoin d'un expert en gestion incendie pour l'accompagner dans cette démarche ;

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels de ICARIUM Groupe Conseil inc. pour la réalisation de *l'Étude d'opportunité – optimisation des ressources entre services de sécurité incendie – phase 2*, datée du 15 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. retient la proposition de services professionnels de ICARIUM Groupe Conseil inc. pour la réalisation de *l'Étude d'opportunité – optimisation des ressources entre services de sécurité incendie – phase 2*, datée du 15 juillet 2025, au coût de 53 250,00 \$, taxes en sus ;
2. autorise à prélever la somme au surplus accumulé non affecté au budget pour l'exercice financier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES

Aucun dossier *Terres publiques intramunicipales*.

TRANSPORT

Aucun dossier *Transport*.

AFFAIRES DIVERSES

Aucune affaire diverse.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ni aucun commentaire.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 15 h 12 par M. SIMON DESCHÊNES et résolu que la séance soit levée.

Guy Bernatchez, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Guy Bernatchez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.